

Arrêté relatif au :
[nom de la course]
[date de l'événement]

Interdiction temporaire de circulation – stationnement

ARRETE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés en vigueur régissant la circulation et le stationnement des véhicules à

Vu la demande formulée par [l'association]

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes dispositions propres à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques ainsi que la salubrité publique ;

Considérant qu'il importe de réglementer [l'occupation / circulation / stationnement] de [Nom de rues/places];

Arrête

ARTICLE 1 – Dans le cadre de [Nom de la course] le [date], le stationnement [et/ou] la circulation seront réglementés comme suit :

Le stationnement sera interdit à tous véhicules le .././20.. de ..h.. à ..h.. dans les rues suivantes :

La circulation sera interdite à tous véhicules le .././20.. de ..h.. à ..h.. dans les rues suivantes :

La circulation sera possible dans le sens de la course.

ARTICLE 2 –. Toutes les dispositions nécessaires devront être prises par les organisateurs pour informer les riverains de la tenue des événements.

ARTICLE 3 – L'organisateur devra respecter toutes les recommandations supplémentaires qui pourraient lui être communiquées, le cas échéant, par l'autorité préfectorale.

ARTICLE 4 – Tout véhicule se trouvant en stationnement interdit sera enlevé par une entreprise spécialisée aux frais et risques de son propriétaire au tarif départemental en vigueur.

ARTICLE 5 – En cas de passage sur une route départementale, la Mairie se chargera de prévenir l'Agence Technique Locale.

ARTICLE 6 – Par délégation, l'organisateur a la charge de la gestion des bénévoles sans devoir transmettre de liste de présence à la Mairie.

ARTICLE 7 – Madame/Monsieur ..., organisateur de la manifestation, Madame/Monsieur le Maire de ..., Madame/Monsieur Le Directeur des Services sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.

Fait à,le

Le Maire

DESTINATAIRES OBLIGATOIRES :

1 ex. Gendarmerie

1 ex. Préfecture

1 ex. SDIS

1 ex. ATD

Ce modèle est présenté à titre indicatif. Il ne saurait être repris en l'état sans être adapté. Tous les éléments de contexte (nom et description de la course, noms des rues et voies publiques de passage...) devront notamment être précisés.